



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 14 avril 2021

Le 14 avril à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 6 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Nombre de membres en exercice : 58
Roger BREIL est nommé secrétaire.

Ordre du jour

- Finances
 - Budget principal de la Communauté de Communes :
 - Compte administratif 2020, compte de gestion, affectation des résultats
 - Vote des taux de fiscalité (TH, TF, TFNB, TEOM)
 - Budget prévisionnel 2021
 - Budgets annexes de la Communauté de Communes :
 - Comptes administratifs 2020, comptes de gestion, affectations des résultats
 - Budgets prévisionnels 2021
 - Tarifs des camps enfance jeunesse pour l'été 2021
- EHPAD
 - Expertise juridique liée au statut de l'EHPAD (prise en charge par le budget principal du CIAS) (affaire non soumise à délibération)
- Questions diverses

Étaient présents :

Étaient présents :

MMS. SEREUSE, GERAULT, LAFFORGUE, SOUMEILLAN, LALANNE, LABADENS, DUMONT, PRADEL, BONNET T, SORIANO, BALDINI, LAFFORGUE, BIFFI, BREIL, GARBAY, RIEU, ROUDEAU, LACOSTE, MICHELIN, COURT, BOURDETTE, MONTAUD, RUELLE, MESNARD, BRUN, CASTEX, AUBIAN, BONNET E, THORE, SONILHAC, RIVIERE, PORTA, BALAS, BARASZ.

MMES. BORDENEUVE, GIACOMIN, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT MARTIN, MONFORT, COURREGES, DATTAS, NASSANS, CAZALE, EXILARD, DALLAS, GABRIEL.

Avaient donné procuration : M. DALLA-BARBA à M. RIVIERE, M. SARKISSIAN à Mme JOULLIE, Mme LABAT à M. GARBAY,
M. SABATHIER à Mme DALLAS.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS

Décision du Président en vertu de ses délégations	/
---	---

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

1. **Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget principal Val de Gers**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
dont « Pour » : 51
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	565 319,82 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	1 840 859,81 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	2 406 179,63 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	- 155 071,52 €
Restes à réaliser : Dépenses : 310 836,07 € Recettes : 421 292,61 €	Solde des restes à réaliser D 110 456,54 €
Besoin de financement à la section d'investissement E = C+D	44 614,98 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : F	44 614,98 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) A+B-F	2 361 564,65 €

2. Approbation du compte de gestion 2020 – Budget principal Val de Gers

1	
NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	58
Présents :	47
Votants :	51
dont « Pour » :	51
dont « Contre » :	0
Abstention :	0

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2020** de la Communauté de Communes Val de Gers (principal) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2020**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Vote des taux 2021 des taxes directes locales

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	58
Présents :	47
Votants :	51
dont « Pour » :	51
dont « Contre » :	0
Abstention :	0

Conformément à l'article 1639 A du code Général des Impôts, les Collectivités Locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

La réforme de la fiscalité directe locale, prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prévoit notamment le gel des taux intercommunaux de la taxe d'habitation en 2021 à hauteur des taux 2020. Par conséquent, la Communauté de Communes Val de Gers ne vote pas de taux de taxe d'habitation en 2021.

Pour l'année 2021, le Président présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Président propose à l'Assemblée de reconduire en 2021 les taux fixés pour l'année 2020.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE** :

- **D'APPLIQUER pour 2021** les mêmes taux que l'année précédente, soit :

1- Taxe sur le foncier bâti :	3,01 %
2- Taxe sur le foncier non bâti :	7,16 %
3- Cotisation foncière des entreprises :	32,26 %

4. Vote des taux 2021 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

1.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 47

Votants : 51

dont « Pour » : 51

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

Conformément aux compétences exercées par la Communauté de Communes Val de Gers, listées dans l'arrêté du 19 décembre 2016 relatif à la fusion des Communautés de Communes Val de Gers et Hautes-Vallées, la Communauté de Communes Val de Gers perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à l'article 1639 A du code Général des Impôts, les Collectivités Locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Le Président rappelle que les trois syndicats en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères appellent chaque année à la Communauté de Communes une cotisation. La Communauté de Communes appelle cette charge par le biais de la fiscalité auprès des habitants du territoire.

En 2021, l'appel à cotisation des trois SICTOM représente une augmentation d'environ 60 000 euros par rapport à l'année 2020. Cette hausse est notamment liée à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), payée par tout exploitant d'installations de stockage de déchets, qui va augmenter jusqu'en 2025.

Le taux de la TEOM de 16.12%, était identique sur les trois SICTOM depuis 2018. Il convient aujourd'hui de l'augmenter.

Le Président propose à l'Assemblée d'adopter un nouveau taux unique de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui s'élève à **17.15 %**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021 de **17.15%**, identique pour les communes membres suivantes de la Communauté de Communes Val de Gers :
 - AUJAN-MOURNEDE, CHELAN, CUELAS, ESCLASSAN-LABASTIDE, LABARTHE, LOURTIES-MONBRUN, MASSEUBE, MONLAUR-BERNET, PANASSAC, PONSAN-SOUBIRAN, SAINT-ARROMAN, SAMARAN, relevant du secteur d'intervention du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du **SECTEUR SUD**.
 - BARRAN, BOUCAGNERES, LE BROUILH MONBERT, DURBAN, HAULIES, LASSERAN, LASSEUBE-PROPRE, SAINT-JEAN-LE COMTAL, relevant du secteur d'intervention du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du **SECTEUR CENTRE**.
 - ARROUEDE, AUSSOS, BELLEGARDE-ADOULINS, BEZUES-BAJON, CABAS-LOUMASSES, FAGET-ABBATIAL, LALANNE-ARQUE, LAMAGUERE, MANENT-MONTANE, MEILHAN, MONBARDON, MONCORNEIL-GRAZAN, MONFERRAN-PLAVES, MONT-D'ASTARAC, MONTIES, ORBESSAN, ORNEZAN, POUYLOUBRIN, SAINT-BLANCARD, SANSAN, SARCOS, SEISSAN, SERE, TACHOIRES, TRAVERSERES, relevant du secteur d'intervention du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du **SECTEUR SUD-EST**.

5. Vote du budget primitif 2021 – Budget principal Val de Gers

2.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 47

Votants : 51

dont « Pour » : 51

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2021 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 437 069,00 €	8 437 069,00 €
INVESTISSEMENT	3 373 183,00 €	3 373 183,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les inscriptions budgétaires 2021 du budget principal de Val de Gers telles que présentées ci-dessus.

6. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget annexe Atelier Relais Seissan

1. NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
 dont « Pour » : 51
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote, **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	66 767,74 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B)	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	66 767,74 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	- 83 825,29 €
Restes à réaliser :	
Dépenses : 0 €	Solde des restes à réaliser D
Recettes : 0 €	
Besoin de financement à la section d'investissement E = C+D	83 825,29 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : F	66 767,74 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) A+B-F	0 €

**7. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats –
Budget annexe Atelier Relais Lalanne-Arqué**

1	
NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	58
Présents :	47
Votants :	51
dont « Pour » :	51
dont « Contre » :	0
Abstention :	0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	11 120,86 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	11 120,86 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	- 52 511,86 €
Restes à réaliser : Dépenses : 131,25 € Recettes : 15 990,00 € = Solde des restes à réaliser D	15 858,75 €
Besoin de financement à la section d'investissement E = C+D	36 653,11 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : F	11 120,86 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) A+B-F	0 €

**8. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats –
Budget annexe Hôtel d'Entreprises à Seissan**

1	
NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	58
Présents :	47
Votants :	51
dont « Pour » :	51
dont « Contre » :	0
Abstention :	0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A		26 863,09 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B		12 158,25 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B		39 021,34 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	- 22 628,76 €
Restes à réaliser : Dépenses : 0 € Recettes : 0 €	Solde des restes à réaliser D	0 €
Besoin de financement à la section d'investissement =C+D	E	22 628,76 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	22 628,76 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	16 392,58 €

9. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget annexe Hôtel d'Entreprises II à Seissan

2	NOMBRE DE MEMBRES
	En exercice : 58
	Présents : 47
	Votants : 51
	dont « Pour » : 51
	dont « Contre » : 0
	Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A		0 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B		0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B		0 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	- 4 676,23 €
Restes à réaliser : Dépenses : 17 000,00 € Recettes : 0 €	Solde des restes à réaliser D	17 000,00 €
Besoin de financement à la section d'investissement	E =C+D	21 676,23 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	0 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	0 €

10. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget annexe Multi-services à Barran

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
dont « Pour » : 51
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	6 245,23 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion	B	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020	A+B	6 245,23 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	- 18 912,07 €
Restes à réaliser :		
Dépenses : 0 €	Solde des restes à réaliser	D
Recettes : 0 €		0 €
Besoin de financement à la section d'investissement	E	18 912,07 €
=C+D		

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	6 245,23 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	0 €
F		

11. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget annexe Multi-services à Saint-Blancard

1 NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
dont « Pour » : 51
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	2 376,34 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	2 376,34 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	- 4 780,81 €
Restes à réaliser : Dépenses : 0 € Solde des restes à réaliser D Recettes : 0 €	0 €
Besoin de financement à la section d'investissement E = C+D	4 780,81 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : F	2 376,34 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) A+B-F	-

12. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget annexe - Maison médicale à Seissan

1 NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
dont « Pour » : 51
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	8 699,99 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	- 280,50 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	8 419,49 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	- 92 872,64 €
Restes à réaliser : Dépenses : 0,00 € Solde des restes à réaliser D Recettes : 0,00 €	0 €
Besoin de financement à la section d'investissement =C+D E	92 872,64 €

DECIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : F	8 419,49 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) A+B-F	-

13. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget annexe OPAH

1	NOMBRE DE MEMBRES
	En exercice : 58
	Présents : 47
	Votants : 51
	dont « Pour » : 51
	dont « Contre » : 0
	Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	- 14 994,77 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	- 30 538,52 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	- 45 533,29 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	0 €
Restes à réaliser : Dépenses : 0 € Solde des restes à réaliser D	0 €

Recettes : 0 €	
Besoin de financement à la section d'investissement E =C+D	0 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	0 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	0 €

14. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget annexe ZA Lasseube-Propre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
dont « Pour » : 51
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020	
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	- 527,30 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	221 323,68 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	220 796,38 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	- 91 139,47 €
Restes à réaliser :	
Dépenses : 0 €	Solde des restes à réaliser D
Recettes : 0 €	0 €
Besoin de financement à la section d'investissement =C+D	E
	91 139,47 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	0 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	220 796,38 €

**15. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats –
Budget annexe ZA de Masseube**

1	NOMBRE DE MEMBRES
	En exercice : 58
	Présents : 47
	Votants : 51
	dont « Pour » : 51
	dont « Contre » : 0
	Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	- 20,00 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	- 11 104,92 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	- 11 124,92 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	0 €
Restes à réaliser :	
Dépenses : 0 €	Solde des restes à réaliser D
Recettes : 0 €	0 €
Besoin de financement à la section d'investissement E = C+D	0 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : F	0 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) A+B-F	0 €

**16. Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats –
Budget annexe ZA Seissan**

1	NOMBRE DE MEMBRES
	En exercice : 58
	Présents : 47
	Votants : 51
	dont « Pour » : 51
	dont « Contre » : 0
	Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	- 138 902,63 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	97 801,83 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	- 41 100,80 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	- 194 882,78 €
Restes à réaliser : Dépenses : 0 € Solde des restes à réaliser Recettes : 0 € D	0 €
Besoin de financement à la section d'investissement =C+D E	194 882,78 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : F	0 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) A+B-F	0 €

17. Approbation des comptes de gestion 2020 – Budgets annexes Val de Gers

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
 dont « Pour » : 51
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2020** de la Communauté de Communes Val de Gers (annexes : Atelier Relais à Seissan, Atelier Relais Lalanne-Arqué, Hôtel d'Entreprises à Seissan, Hôtel d'Entreprises II à Seissan, Multi-Services à Barran, Multi-Services à Saint-Blancard, Maison Médicale à Seissan, OPAH, ZA de Lasseube-Propre, ZA de Masseube et ZA de Seissan) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice **2020**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents,

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

18. Vote du budget primitif 2021 – Budgets annexes Val de Gers

3

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
 dont « Pour » : 51
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2021 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

Budget annexe atelier-relais à Seissan :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	97 750,00 €	97 750,00 €
INVESTISSEMENT	141 194,00 €	141 194,00 €

Budget annexe atelier-relais à Lalanne-Arqué :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	45 988,00 €	45 988,00 €
INVESTISSEMENT	66 812,00 €	66 812,00 €

Budget annexe hôtel d'entreprises à Seissan :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	55 643,00 €	55 643,00 €
INVESTISSEMENT	47 879,00 €	47 879,00 €

Budget annexe hôtel d'entreprises II à Seissan :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €
INVESTISSEMENT	1 213 677,00 €	1 213 677,00 €

Budget annexe multi-services à Barran :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 460,00 €	10 460,00 €
INVESTISSEMENT	28 963,00 €	28 963,00 €

Budget annexe multi-services à St-blancard :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 712,00 €	8 712,00 €
INVESTISSEMENT	8 831,00 €	8 831,00 €

Budget annexe maison médicale à Seissan :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	52 250,00 €	52 250,00 €
INVESTISSEMENT	110 473,00 €	110 473,00 €

Budget annexe ZA de Lasseube-Propre :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	220 797,00 €	220 797,00 €
INVESTISSEMENT	91 140,00 €	91 140,00 €

Budget annexe ZA de Seissan :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	391 186,00 €	391 186,00 €
INVESTISSEMENT	478 996,00 €	478 996,00 €

Budget annexe ZA de Masseube :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	36 500,00 €	36 500,00 €

Budget annexe OPAH :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	132 407,00 €	132 407,00 €

19. Tarifs des camps été 2021

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 51
dont « Pour » : 51
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président indique qu'il convient de fixer les tarifs des camps de vacances organisés par le service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes pendant l'été 2021.

Le Président propose de fixer les barèmes par séjour en fonction du revenu des familles conformément aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales, comme présentés ci-dessous :

Intitulé du séjour	Âges	Dates prévisionnelles et durée du séjour	Effectif	Tarifs
Sport et Culture	Camp 12 – 17 ans (2005 à 2009)	Du lundi 12 au samedi 17 Juillet 2021 (6 jours).	18 ados	De 191€ à 225€ en fonction des coefficients familiaux
Sport, Nature et Culture	Camp 6 – 8 ans (2013 à 2014)	Du jeudi 8 au dimanche 11 Juillet 2021 (4 jours).	24 enfants	De 170€ à 200€ en fonction des coefficients familiaux
Sport, Nature et Culture :	Camp 10 – 12 ans (2009 à 20011, avec priorité donnée au 2009-2010)	Du lundi 19 au samedi 24 Juillet 2021 (6 jours).	24 enfants	De 170€ à 200€ en fonction des coefficients familiaux
Nature, Sport et Patrimoine	Camp 8 – 10 ans (2011 à 2012)	Du lundi 26 au vendredi 30 Juillet 2021 (5 jours).	24 enfants	De 170€ à 200€ en fonction des coefficients familiaux

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE DE :

- **FIXER** les tarifs des camps d'été conformément aux barèmes présentés ci-dessus.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

➤ EHPAD

- Une expertise juridique liée au statut de l'EHPAD va être engagée (prise en charge par le budget principal du CIAS) (affaire non soumise à délibération)